



EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-LO

INTRODUCTION

Le contrat de ville de Saint-Lô a été signé le 28 septembre 2015 pour une durée de cinq ans. En 2018, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a demandé à ce que l'ensemble des contrats de ville fasse l'objet d'une évaluation dite « à mi-parcours » afin de dresser un bilan des premières années de leur mise en œuvre et d'en réorienter les fonctionnements pour la seconde partie de leur déploiement.

Pour le contrat de ville de Saint-Lô, le comité de pilotage qui s'est réuni le 2 février 2018 a donné mandat à un groupe de travail de membres volontaires, représentatifs des acteurs du contrat de ville, afin de mener à bien cette mission et de proposer un document d'évaluation à la fin de l'année 2018.

Les membres du groupe de travail, qui s'est réuni de façon régulière depuis le mois d'avril, représentent les institutions et structures suivantes :

Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none">- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none">- La Ville de Saint-Lô- Le Centre communal d'Action Sociale de Saint-Lô- Saint-Lô Agglo- Le Conseil départemental de la Manche
Associations	<ul style="list-style-type: none">- Le Conseil citoyen du Val-Saint-Jean- Mobilité emploi services

Le groupe de travail a choisi de concentrer ses travaux autour de trois thématiques transversales au contrat de ville :

- La gouvernance du contrat de ville ;
- La mobilisation du droit commun des signataires du contrat ;
- La connaissance de la politique de la ville par les habitants du territoire de Saint-Lô Agglo.

Le présent document synthétise les conclusions de ce travail et apporte des préconisations pour la période de mise en œuvre 2018-2020 du contrat de ville.

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La première thématique abordée par le groupe de travail est la gouvernance du contrat de ville. Le choix de ce thème a été fait afin d'analyser le fonctionnement des instances du contrat de ville ainsi que leur articulation.

Chaque instance a ainsi été étudiée dans ses points forts et ses axes d'amélioration. Le schéma de la page 6 synthétise ces travaux.

1. Le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage (COPIL) est l'instance décisionnaire du contrat de ville. Il assure la définition des orientations générales et la stratégie générale, le suivi et l'évaluation du contrat et décide de la programmation annuelle des crédits spécifiques.

Il se réunit 3 à 4 fois par an et est actuellement composé de 72 membres.

L'instance se réunit de façon régulière et la représentation politique y est bien assurée. Des décisions importantes ont été engagées permettant la prise en compte des besoins et des attentes des habitants des deux quartiers prioritaires (exemple : définition et organisation de la Gestion Urbaine de Proximité).

Le COPIL est composé de représentants des 16 signataires du contrat de ville, l'absence de certains d'entre eux à ces réunions est néanmoins récurrente et préjudiciable pour la création d'un partenariat efficace et la mobilisation du droit commun (Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre du commerce et de l'industrie, Caisse des dépôts et de consignation). L'instance est surreprésentée, de nombreux techniciens y sont en effet invités faisant doublon avec le Comité technique. Cette situation rend parfois complexe l'articulation entre les niveaux technique et politique. Parallèlement, nous constatons parfois un manque de cohésion entre la ville et l'agglomération sur le co-pilotage du contrat.

2. Le Comité Technique

Le Comité technique (COTECH) est chargé de la mise en œuvre du contrat de ville. Ses missions sont de préparer et proposer les décisions au COPIL, de veiller à leur mise en œuvre, d'examiner les projets d'actions et de coordonner un dispositif dynamique et participatif d'évaluation.

Il se réunit 2 à 3 fois par an. Il est actuellement composé de 32 membres.

Deux problématiques ont été relevées par le groupe de travail quant au fonctionnement de cette instance.

Lors du COTECH dédié à l'appel à projet, certains membres présents ont également déposé des demandes de subvention entraînant un potentiel conflit d'intérêt entre la position de membre du COTECH et celle de porteur de projets.

Il est de plus parfois complexe pour le COTECH de se positionner sur des projets peu étayés et précis dans leurs contenus. Un travail en amont doit donc être réalisé par les groupes thématiques et les coordinateurs du contrat de ville afin de demander toutes les précisions nécessaires aux porteurs de projets.

3. Les groupes thématiques

Les cinq groupes thématiques ont vocation à relayer et garantir la bonne exécution des actions validées par le COPIL. Ils sont composés d'acteurs locaux, de partenaires institutionnels, de techniciens et d'élus de Saint-Lô et de Saint-Lô Agglo, (une trentaine de membres pour chacun des groupes).

Une confusion a parfois été faite entre le COTECH et les groupes thématiques, quant à leurs rôles respectifs et à leurs prises de décisions.

Tous les groupes ne se sont pas réunis de manière régulière depuis la signature du contrat. Il a donc été décidé lors du COPIL du 2 février 2018 de nommer des référents pour chaque groupe. Les référents n'ont cependant pas tous été informés de leur nomination de façon immédiate ce qui a retardé la réunion des groupes qui se sont tous réunis à l'automne, à l'exception du groupe « parentalité et éducation ».

Les groupes thématiques « cadre de vie et renouvellement urbain » et « santé », à travers les Ateliers santé ville, se sont réunis régulièrement ces deux dernières années. Des actions concrètes ont été définies et mises en place (GUP, ateliers santé...).

Les groupes thématiques « lien social et activité sportive, socioculturelle, socio-éducative et éducative », « parentalité et éducation » et « emploi et développement économique » se sont très peu réunis depuis la signature du contrat de ville. Leur relance à l'automne 2018 a cependant permis aux membres de ces groupes d'échanger sur les actions mises en place au sein des quartiers, de mettre à jour les actions du contrat de ville, et de définir les priorités de l'appel à projet 2019.

4. L'équipe projet

L'équipe projet est l'instance d'animation technique du contrat de ville. Elle est co-pilotée par les coordinateurs de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo et de la responsable de l'unité politique de la Ville à la Direction départementale de la cohésion sociale.

Les coordinateurs sont garants du fonctionnement du dispositif et sont les référents techniques pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville.

La coordination entre les différents référents est à trouver à travers la définition des rôles, des compétences et de la légitimité de chacun.

5. **Les conseils citoyens**

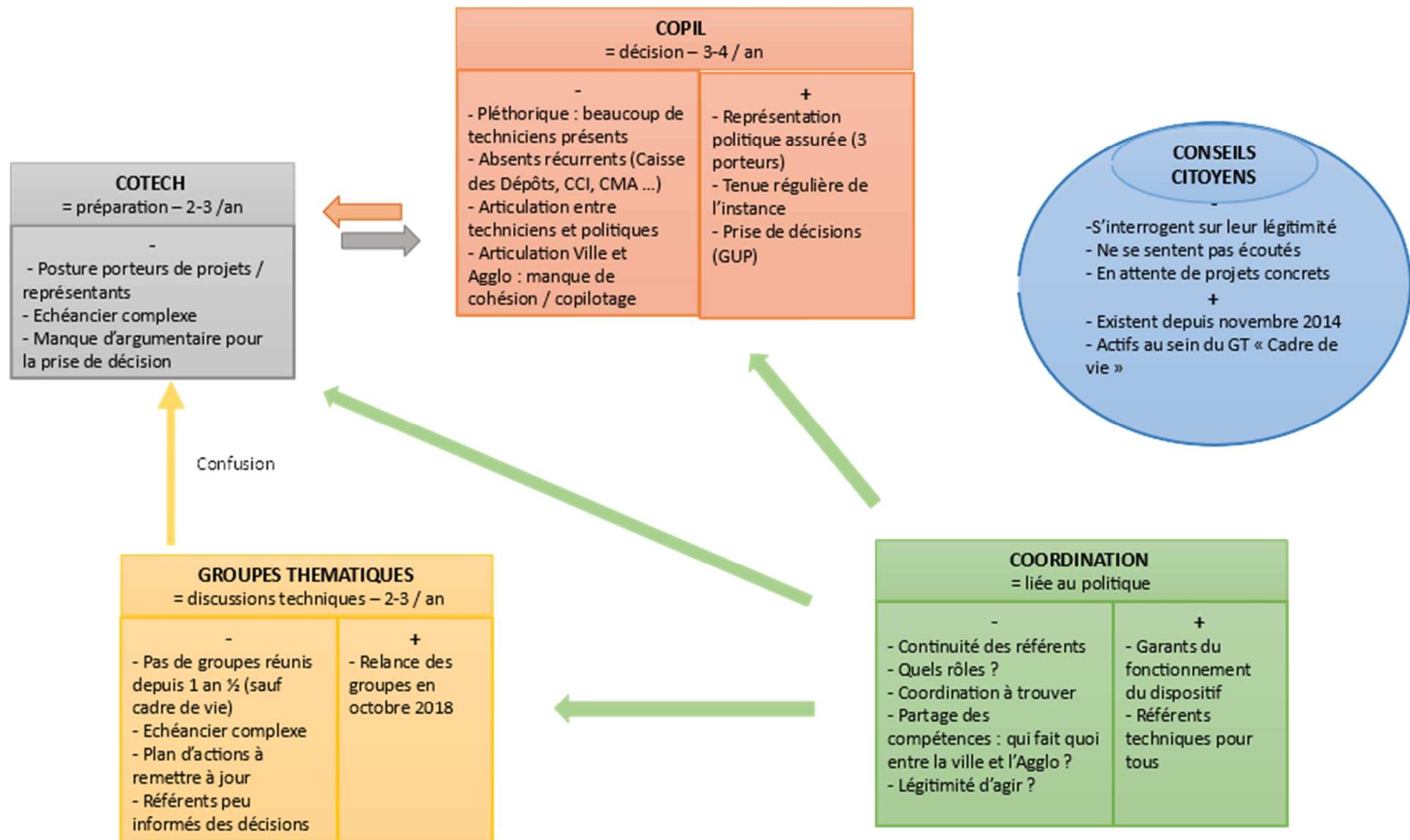
Les conseils citoyens de la Dollée et du Val Saint Jean sont associés à toutes les étapes de la vie du contrat de ville. Ils existent depuis 2014 et sont très actifs au sein des groupes thématiques « cadre de vie » et « santé ».

Au cours des derniers mois, les deux conseils citoyens se sont parfois questionnés quant à leur légitimité au sein des différentes instances. Ils aspirent en effet à une reconnaissance plus importante et à la mise en place de projets plus concrets.

6. **Préconisations**

Les constats ci-dessus conduisent à proposer les préconisations suivantes :

- Réduire la composition du COPIL ;
- Repenser le COTECH lors de son étude des demandes de subventions de l'appel à projet du CGET en clarifiant l'intervention des porteurs de projets qui y sont membres (la solution préconisée est de demander à ces structures de sortir de la salle lorsque leurs demandes sont étudiées) ;
- Redéfinir les attentes des groupes thématiques et améliorer la communication avec les référents et leur donner un rôle dans la pré-étude des demandes de subventions ;
- Créer un échéancier annuel avec l'ensemble des dates des instances du contrat de ville ;
- Afficher des lignes directrices claires ;
- Le groupe de travail évaluation propose de se réunir une fois par an afin de dresser un bilan des préconisations de ce rapport dans la perspective de l'évaluation finale du contrat de ville.



LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Les signataires du contrat de ville se sont engagés à mobiliser leur droit commun pour les quartiers prioritaires de Saint-Lô. L'intervention des différents signataires est prévue et détaillée au chapitre 6 du contrat relatif aux éléments de programmation financière.

Les crédits spécifiques ne doivent théoriquement venir qu'en appui pour créer un effet levier ou pour financer des projets innovants qui ne trouveraient pas d'autres sources de financements.

Il est complexe de recenser l'ensemble des moyens de droit commun mobilisés pour les quartiers. Néanmoins, le groupe de travail a cherché à faire un état des lieux des différents partenaires et a sollicité ces derniers pour obtenir un récapitulatif des moyens mis en œuvre. Seules les réponses de l'ARS, des services de l'Education nationale, de la CAF et de Saint-Lô Agglo lui sont parvenues ainsi que celle de la Ville de Saint-Lô dans un second temps.

Signataires	Moyens mis en œuvre
Caisse des dépôts et de consignation	<p>Financement d'une étude sur le devenir de l'école Calmette et Guérin et de l'école de l'Aurore ;</p> <p>Portage du dispositif Cités Lab (investissement sur trois ans).</p> <p>Problème de changement d'interlocuteur. Nouvel acteur de puis la signature du contrat de ville. Outil qui pourrait être davantage utilisé sur des projets de développement.</p>
Conseil régional	<p>De nombreux changements ont eu lieu suite à la fusion de la Haute et de la Basse Normandie avec une redéfinition des appels à projets. Fin du dispositif la région dans tous ses quartiers.</p> <p>Deux appels à projets destinés aux quartiers prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chantiers qualification 2^{ème} chance- Soutien à l'innovation dans les quartiers <p>Le dimensionnement des ces appels à projets ne correspond pas nécessairement aux besoins et aux réalités du territoire saint-lois.</p> <p>Présence au titre de la rénovation urbain sur la Dollée -> convention signée avec la région mais les chantiers ne seront pas terminés avant fin 2021. Participation à la résidentialisation de certains logements.</p> <p>La partie formation fonctionne bien -> le leg écrire compter et le français langue étrangère (FLE) est financé par la région.</p>

Conseil départemental	<p>Plusieurs dossiers sont déposés dans le cadre de l'action territoriale en faveur de la jeunesse (ATFJ) mais pas de fléchage particulier lié au contrat de ville.</p> <p>Saint-Lô Agglo n'a pas fait le choix de flécher prioritairement les crédits ATFJ sur les deux QPV.</p> <p>On constate un décalage dans le temps des appels à projets ce qui complexifie le positionnement pour la collectivité avec une forte part d'imprévu dans la mobilisation du droit commun pour les porteurs de projets et notamment les petites associations.</p> <p>Accompagnement conséquent sur l'économie sociale et solidaire (ESS) et sur le public troisième âge.</p>
Agence régionale de santé	<p>Accompagnement et financement de l'Atelier Santé Ville et de ses projets. Coordination qui permet de construire des projets en amont avec un diagnostic partagé et des moyens humains.</p> <p>Présence technique, humaine et financière.</p> <p>Actions de formation auprès des habitants ; Création d'un répertoire des acteurs ; Actions de prévention ; Réunions d'échanges avec les habitants.</p>
Education nationale	<p>Appui et accompagnement à la mise en place du dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école Calmette Jules Verne.</p>
Ville de Saint-Lô	<p>Des financements et dispositifs existaient avant 2015 et perdurent actuellement sans inflexion particulière. Les centres sociaux disposent d'une stabilité quant à leurs subventions de fonctionnement.</p> <p>Pilier cohésion sociale et parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-gestion avec les 2 associations Mandela et Mersier des 2 centres sociaux - Animation des Conseils Citoyens - Actions sociales menées par le CCAS (accès aux droits, insertion socioprofessionnelle et par le logement, tarifs sociaux pour accès activités sportives, alsh ...) - Soutien aux associations locales (logistique, subventions) - Actions santé via les Ateliers Santé Ville - Actions parentalité menées aux centres sociaux - Fonctionnement en lien avec l'éducation nationale des établissements scolaires maternelle et primaire, animation temps périscolaire, projet nouvelle école au Val st Jean, portage PRE

	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs jeunesse (Cmj, bourse permis jeune, action loisirs jeunes ...) - Actions autour du livre et autres supports avec la nouvelle médiathèque, en partenariat avec les centres sociaux - Offre culturelle diversifiée (théâtre, école de musique de dessin ...) <p>Pilier cadre de vie et mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions des services techniques pour l'entretien, la voirie, le mobilier urbain - Actions pour rompre l'isolement, favoriser le lien social et maintenir le cadre de vie : dispositifs je vis en ville, développement des actions de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap - Animation de la commission incivilités - Transport des assistantes maternelles aux ram <p>Pilier développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ville soutient en les accompagnant et/ou en les finançant les associations locales œuvrant dans ce champ - Soutien et partenariat de St lô commerces - Portage par le CCAS de 2 chantiers d'insertion
Saint-Lô Agglo	<p>Compétence nouvelle et obligatoire depuis 2015 dont l'intégration se met progressivement en place au sein des services de l'agglo.</p> <p>Au niveau budgétaire, une ligne est dédiée à la politique de la ville.</p> <p>Pilier cohésion sociale : Public enfance jeunesse des quartiers prioritaires (125 859 € en 2017).</p> <p>Pilier cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de colonnes enterrées sur les 2 QPV - Installation de points d'apports volontaires : <ul style="list-style-type: none"> = Quartier du Val Saint Jean (2017-2018) pour 108 000 € = Projet de 4 ensembles sur la quartier de la Dollée (2019) - Gestion Urbaine de Proximité : en cours de mise en place sur les 2 QPV - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : 19 logements pour 537K€ de travaux subventionnés à hauteur de 176K€ <p>Pilier emploi et développement économique : L'agglo n'a pas mené d'actions directement : elle a un rôle d'accompagnement et/ou de financeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Citélab : accompagnement à la création d'entreprises :

	<p>intervention sur les deux quartiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adie : association pour le droit à l'initiative économique, microcrédits accompagnés => 1/3 des personnes accompagnées sont issues des QPV ; - Coopérative jeunesse de services (CJS) ; - Mission locale (notamment le projet avec les saltimbrés : le cirque de l'incertain) ; - Mobilité emploi services. <p>Cette politique spécifique est complexe car les deux QPV sont situés sur la seule ville de Saint-Lô. Un changement de culture est néanmoins perceptible. Il serait pertinent d'imaginer des passerelles avec les problématiques du monde rural.</p>
CAF	<p>De nombreux dispositifs de droits communs sont mobilisables sur les quartiers prioritaires.</p> <p>Appui important des centres sociaux et nombreux financements de qu'ils soient ou non fléchés (168 769 € en 2017 versés à la ville de Saint-Lô pour les deux centres sociaux + 264000 € versés à Saint-Lô Agglo pour le multi-accueil + 10 000 € pour l'association de gestion du centre Nelson Mandela). 20 000 € ont également été dédié aux animations collectives jeunesse des deux centres sociaux.</p> <p>Soutien à certains projets comme la scolarisation des moins de trois ans (5000 € en 2017).</p> <p>Des actions d'information et une utilisation optimale des propositions de la CAF, notamment sur les promoteurs du net, pourraient être développées.</p>
Manche Habitat	<p>De nombreuses actions financées grâce à la convention sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).</p> <p>Implication sur la gestion urbaine de proximité et les actions de résidentialisation.</p> <p>Correspondants de quartiers très présents.</p>

Préconisations

Des financements et un appui existent de la part de l'ensemble des signataires avec un investissement plus ou moins important. Une plus grande coordination et une meilleure lisibilité des différentes sources de financements de droit commun disponibles pourraient permettre de renforcer l'information des porteurs de projets pour qu'ils soient en mesure de mobiliser ces dernières de manière optimale.

LA CONNAISSANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE PAR LES HABITANTS DE SAINT-LÔ AGGLO

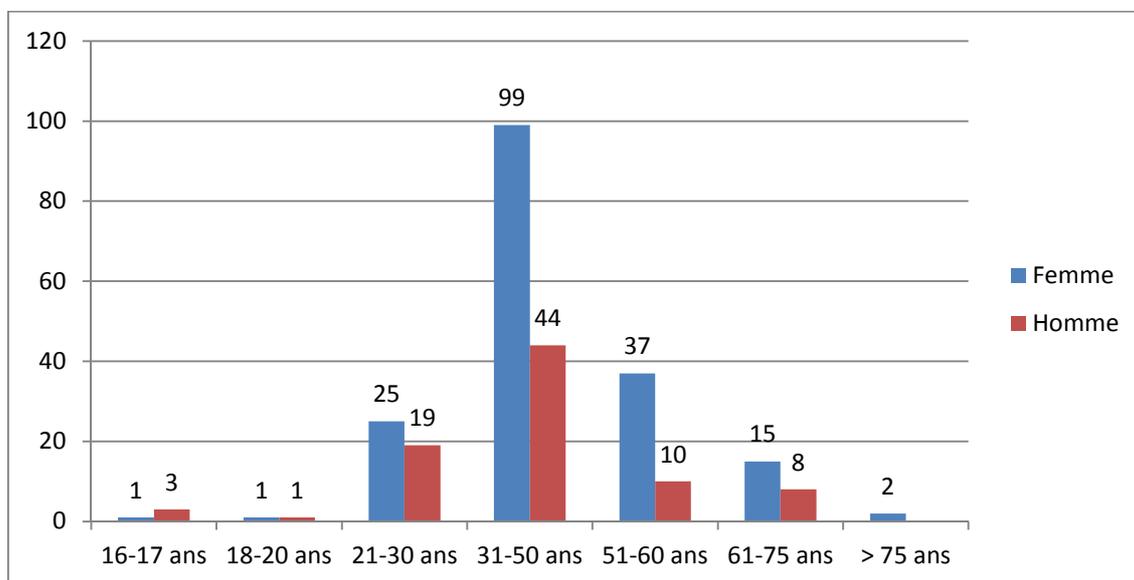
Un questionnaire a été élaboré par le groupe de travail afin de recueillir des informations sur la connaissance que peuvent avoir les habitants de Saint-Lô Agglo de la politique de la ville. Ce questionnaire a été proposé sur le territoire de l'Agglomération qui détient la compétence politique de la ville. Ses résultats ont été analysés par public : les habitants de Saint-Lô Agglo, les habitants de la ville de Saint-Lô, les habitants de la Dollée et les habitants du Val-Saint-Jean.

Le questionnaire a recueilli 265 réponses. 330 réponses étaient nécessaires pour obtenir un échantillon représentatif de la population de l'agglomération. Le résultat de cette enquête est donc susceptible de présenter une certaine marge d'erreur mais peut tout de même refléter certaines tendances de la connaissance de la politique de la ville ainsi que des différences de situation selon le domicile.

Les habitants du Val Saint Jean se sont mobilisés de manière importante pour répondre au questionnaire notamment grâce au relai du centre social. Sur la Dollée, le recueil de réponses a été retardé suite à une difficulté dans la transmission des questionnaires. Seules 18 personnes du quartier ont donc répondu à ce dernier.

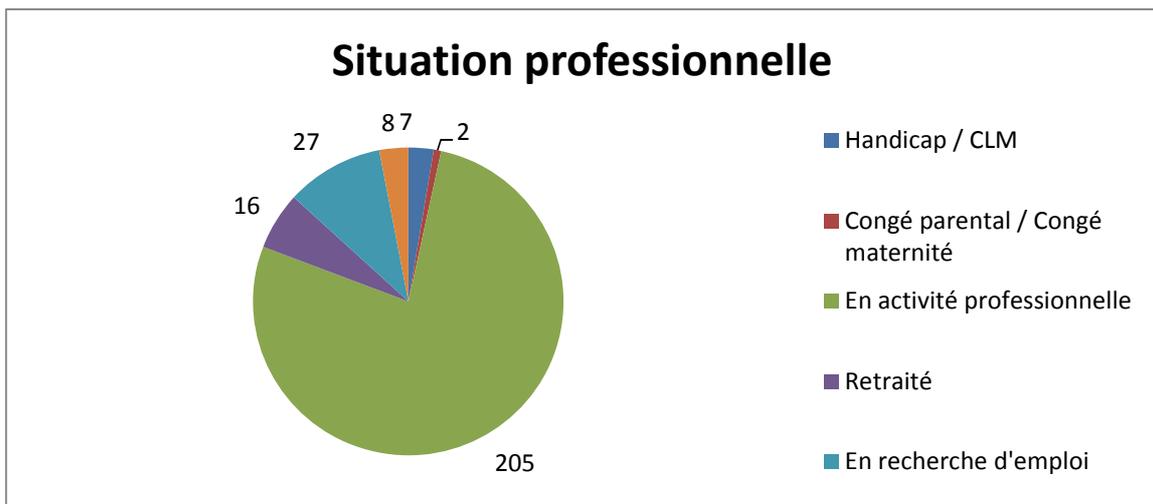
I- TYPOLOGIE GLOBALE DES PERSONNES AYANT REPONDU

A. Répartition par sexes et par tranches d'âges

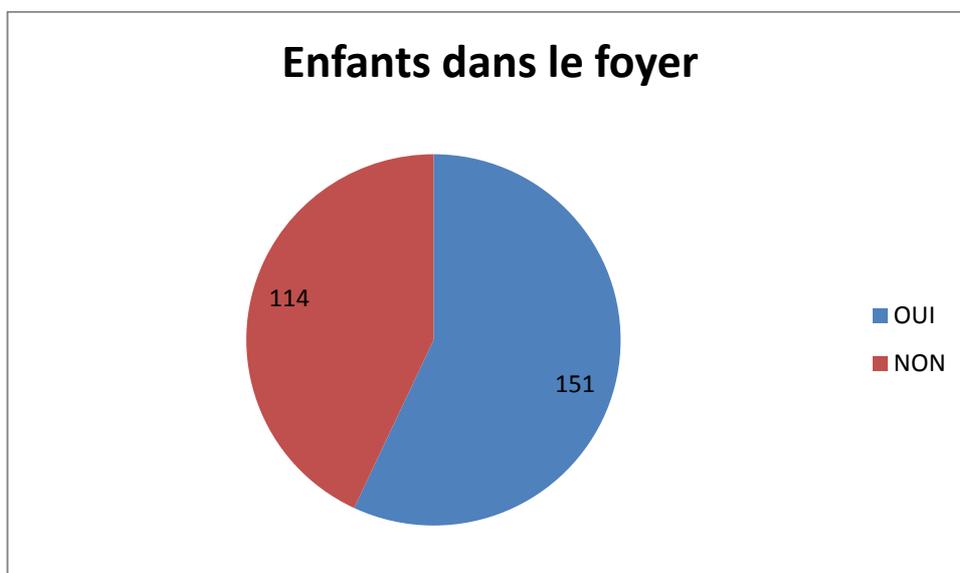
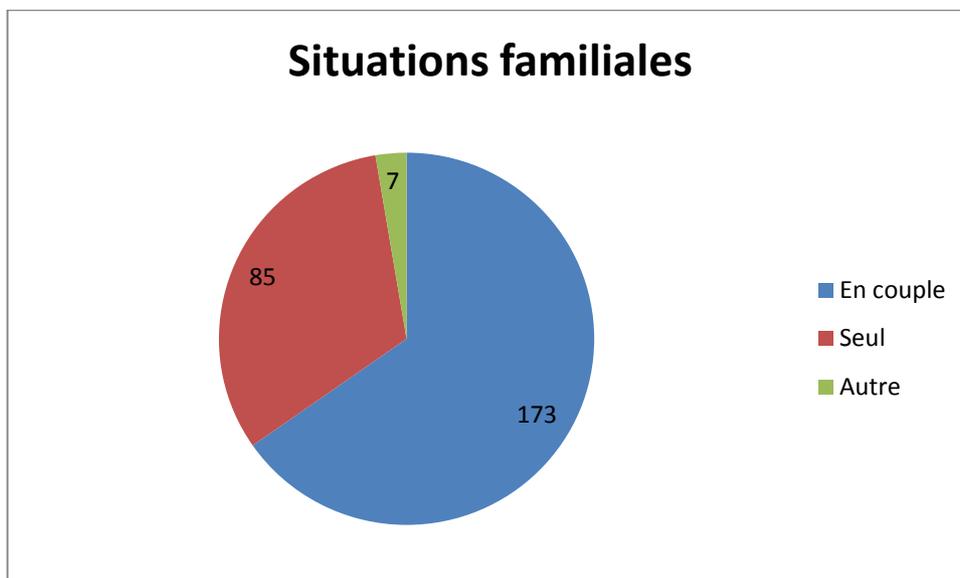


La grande majorité des personnes ayant répondu au questionnaire est de sexe féminin et est âgée de 31 à 50 ans.

B. Situations professionnelles



C. Situations familiales

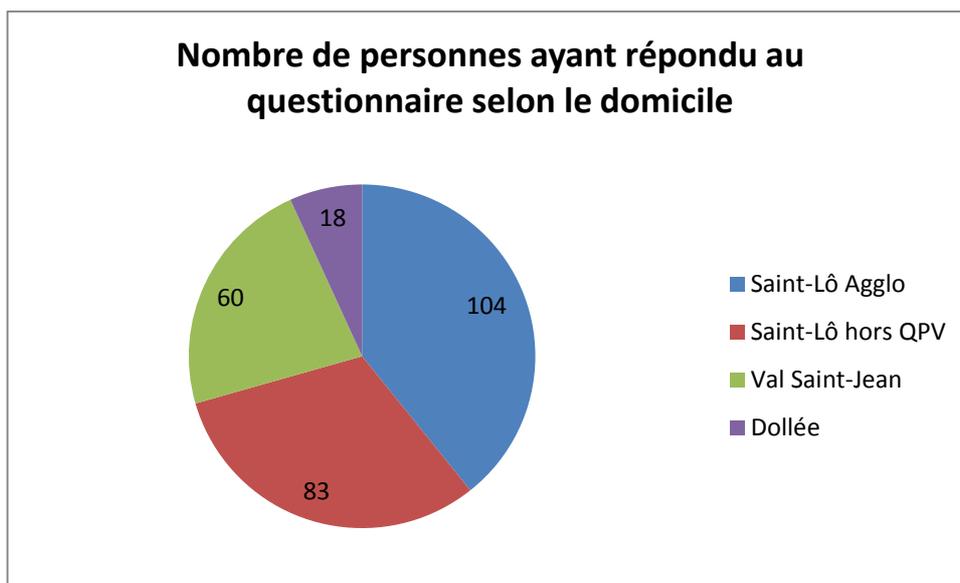


II- TYPOLOGIE DES PERSONNES AYANT REPONDU SELON LEUR DOMICILE

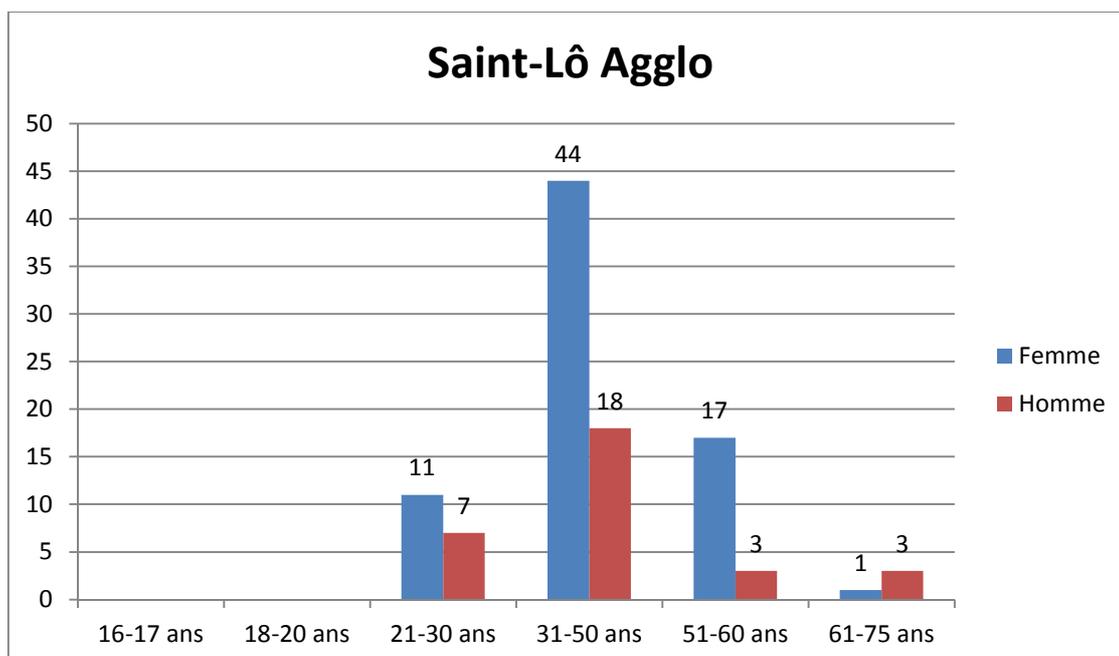
Trois catégories de domicile sont retenues : Saint-Lô Agglo / Ville de Saint-Lô hors QPV / QPV.

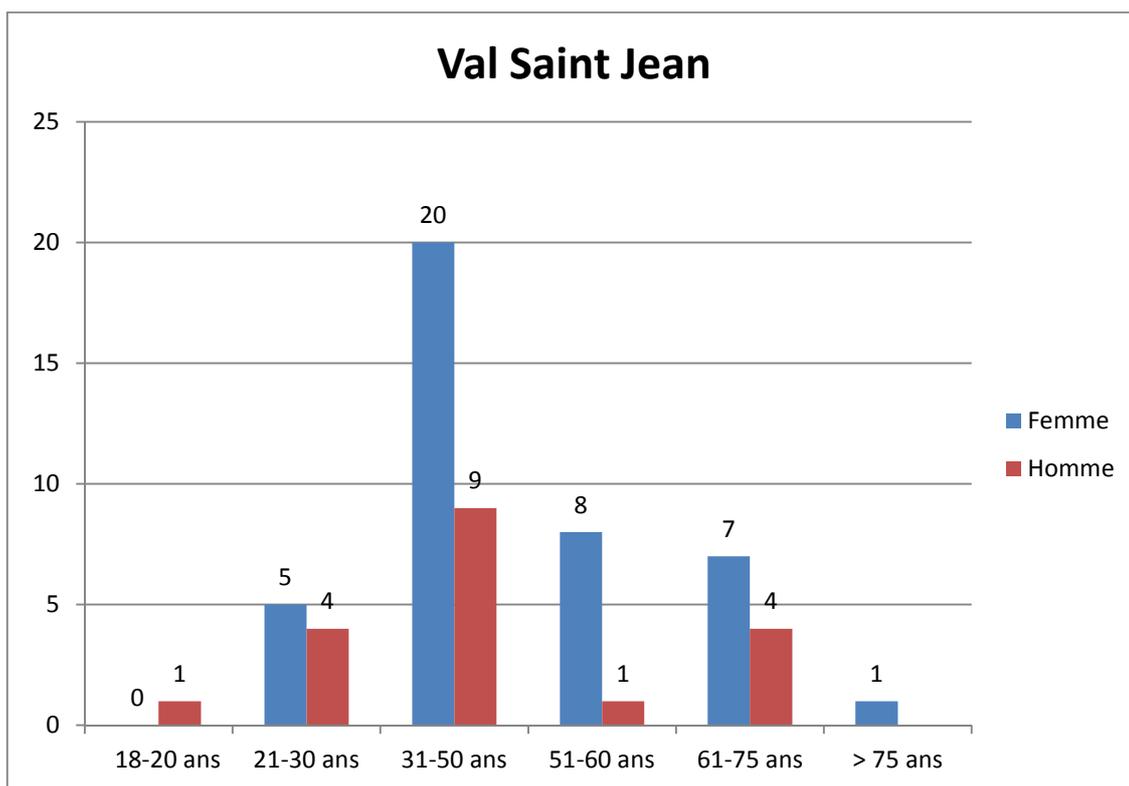
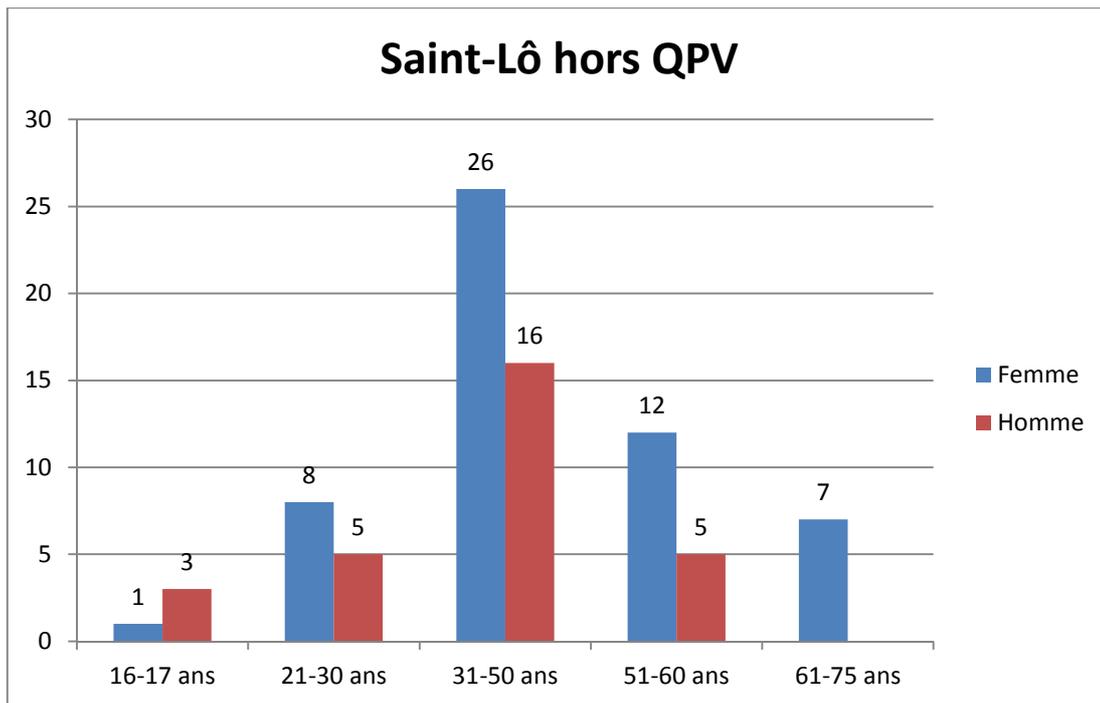
A- Répartition par domiciles

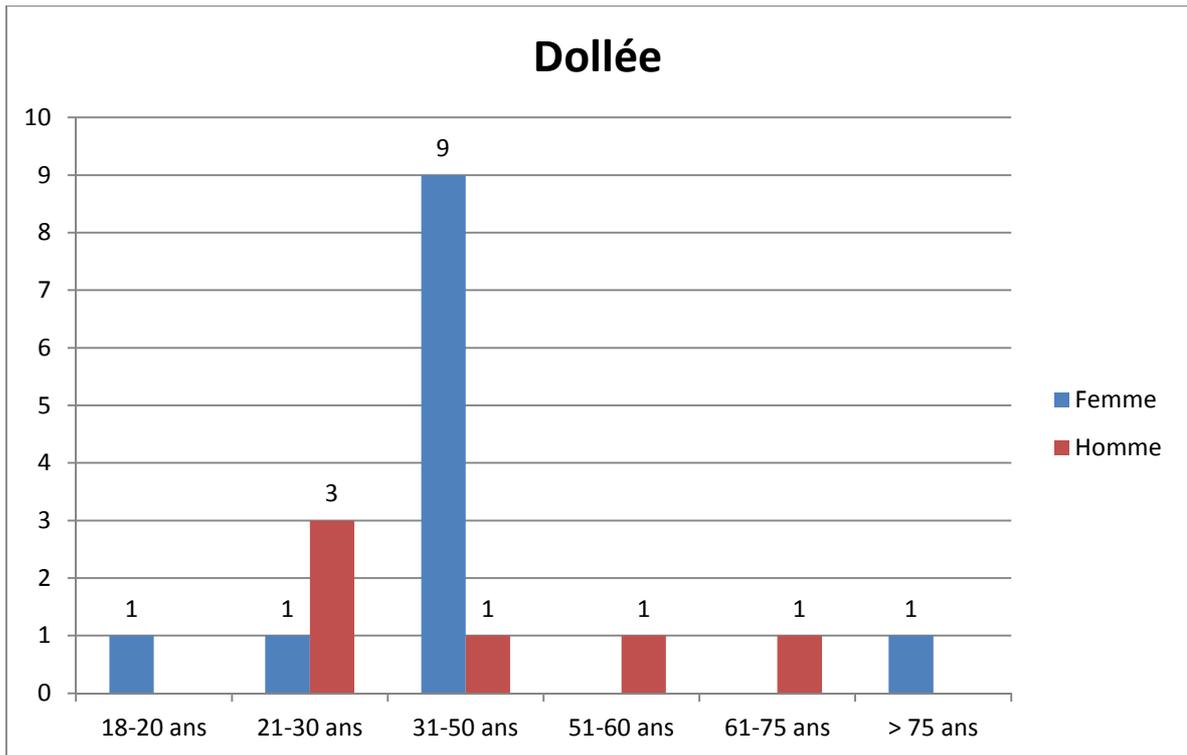
Ici une distinction est faite selon le QPV concerné : le Val Saint Jean ou la Dollée.



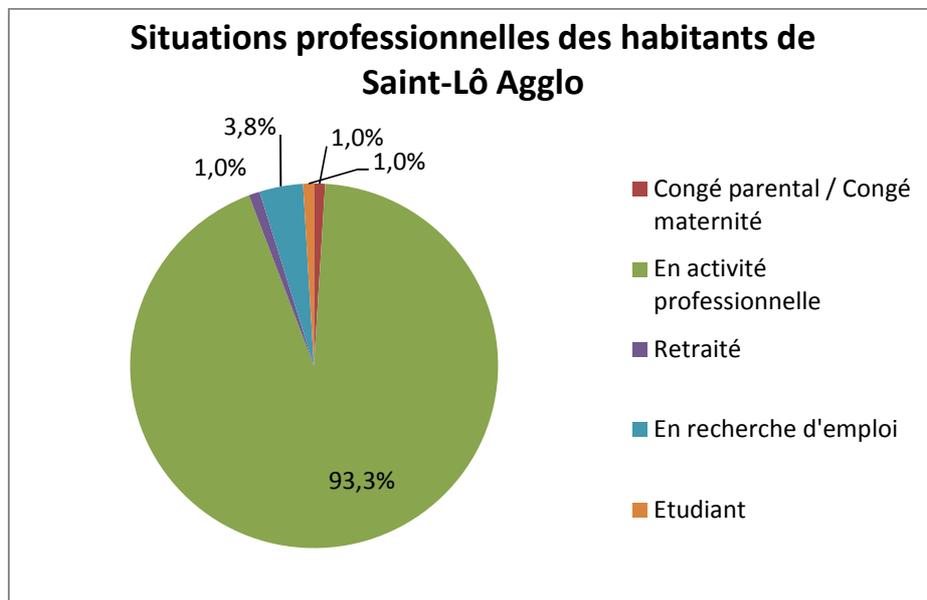
B- Répartition par sexes et âges

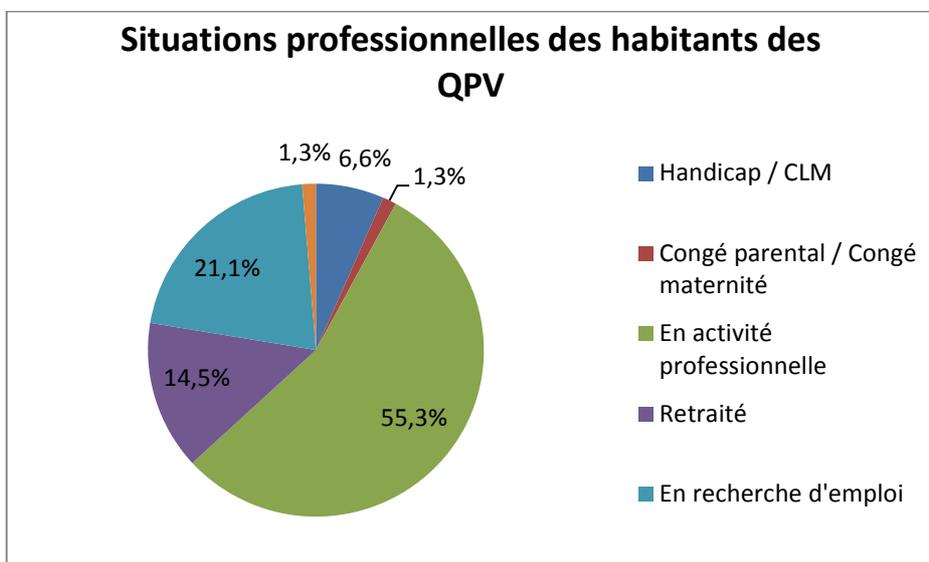
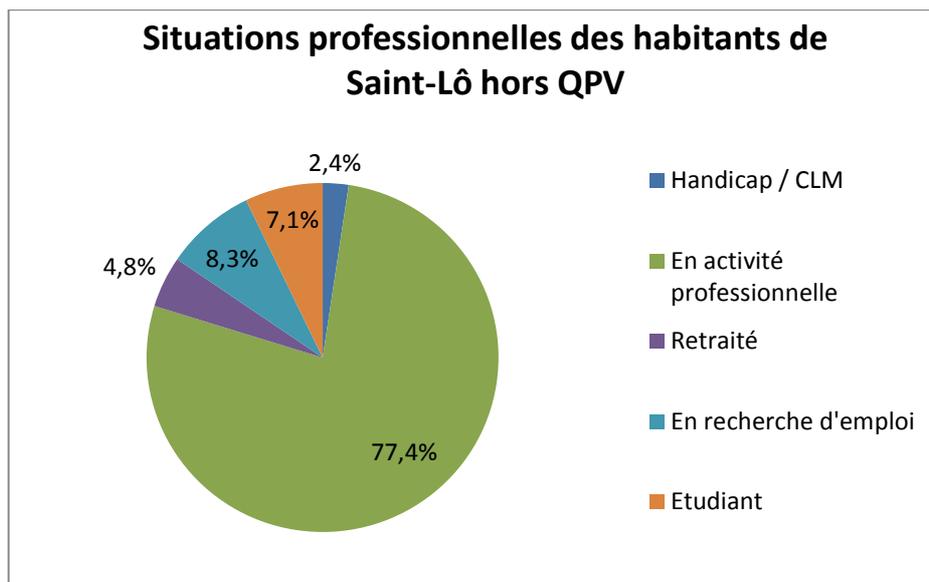






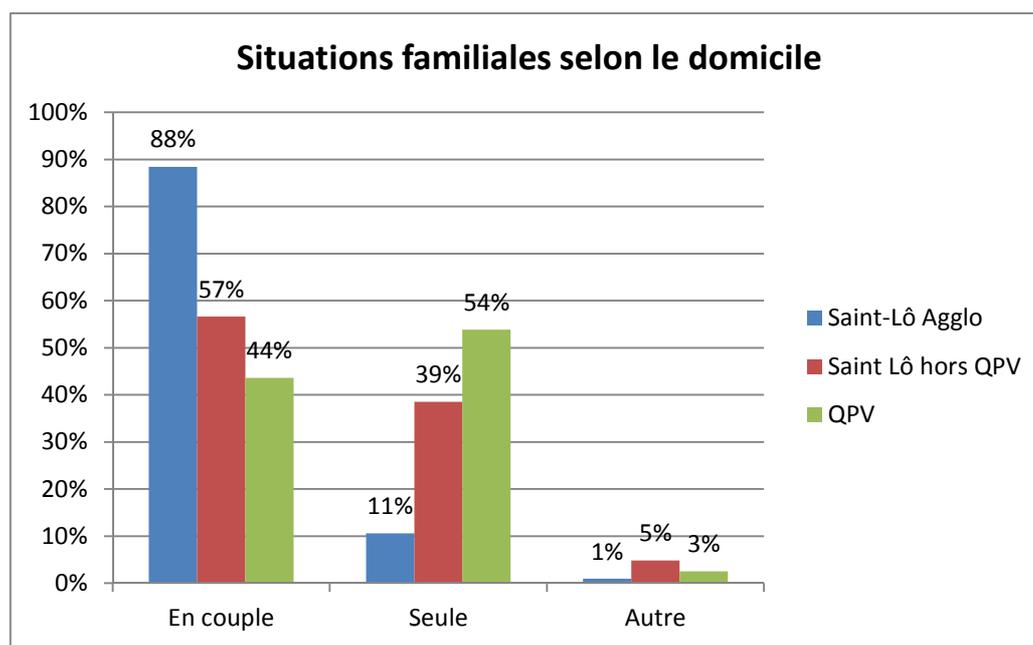
C- Répartition selon les situations professionnelles



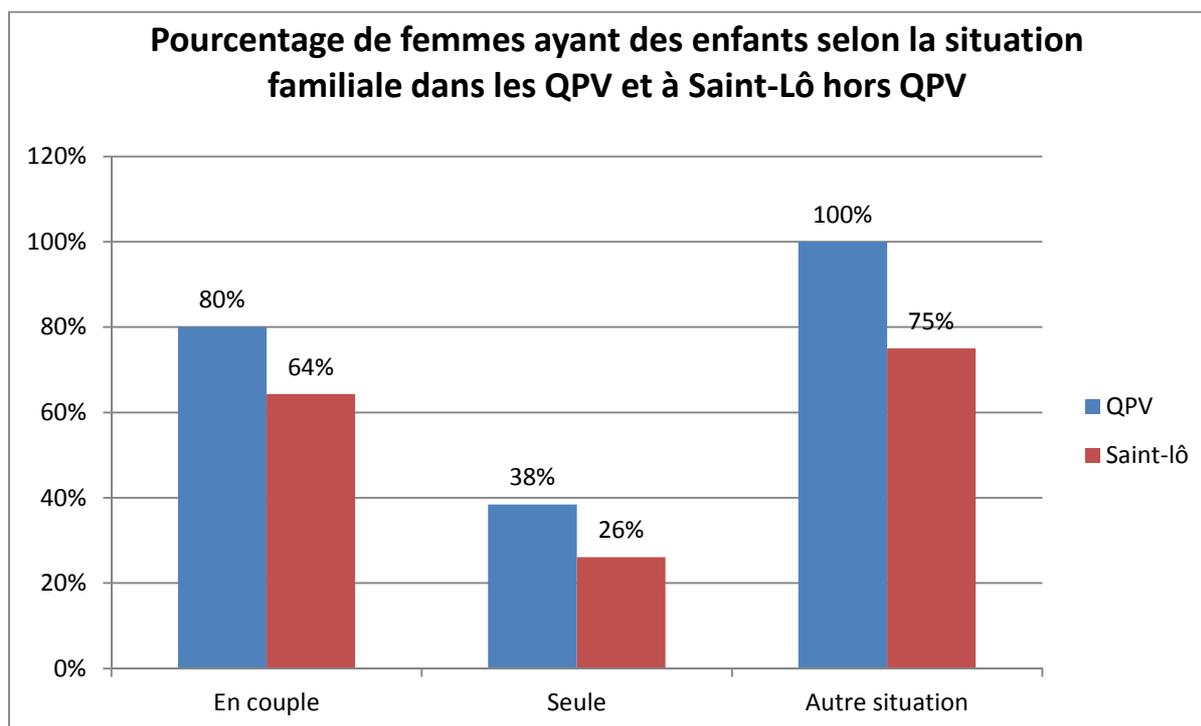


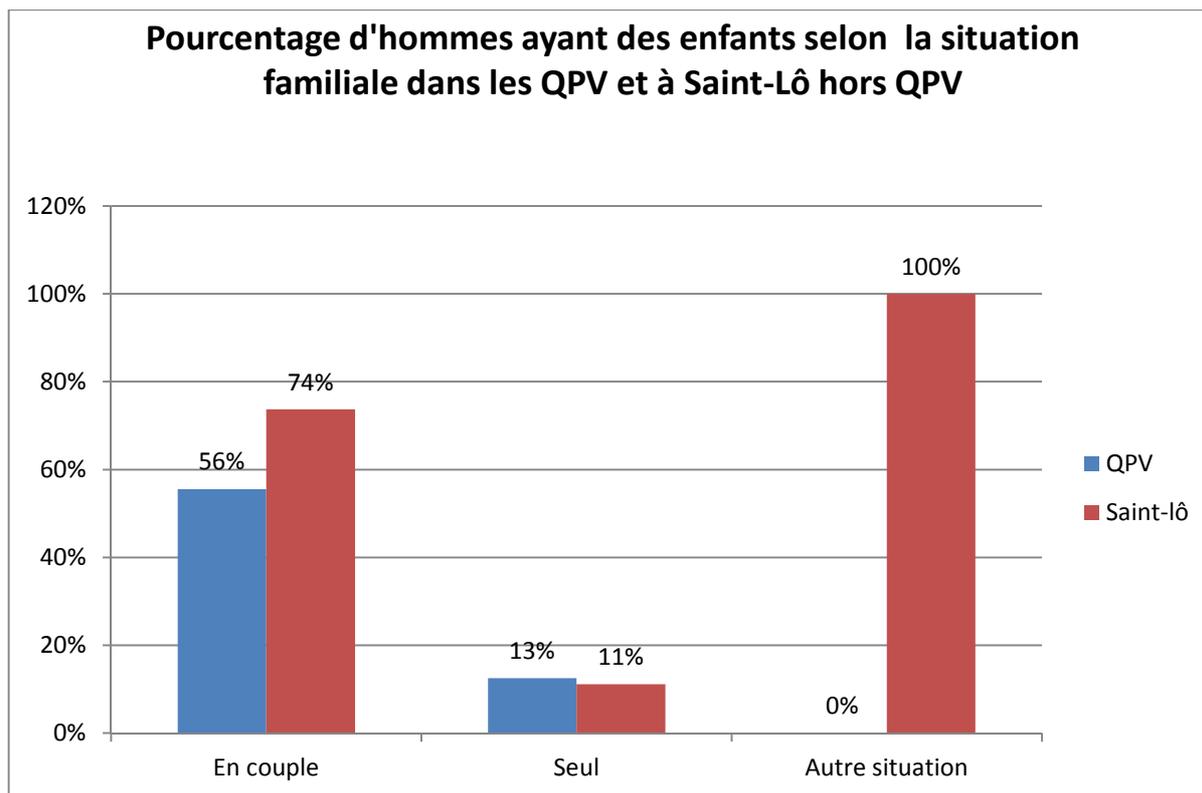
On peut remarquer un taux d'emploi des habitants des QPV nettement inférieur à celui des habitants du reste de la ville de Saint-Lô et a fortiori de ceux habitant Saint-Lô Agglo. Le mode de diffusion par l'intermédiaire des centres sociaux dans les quartiers peut expliquer la plus forte représentation des personnes retraitées issues des quartiers parmi les personnes ayant répondu au questionnaire. La part importante de personnes en recherche d'emploi issues des QPV est cohérente avec le plus fort taux de chômage observé dans ces derniers (20% pour la Dollée et 17% pour le Val Saint Jean toutes catégories confondues pour le second trimestre 2018).

D- Situations familiales



On note que la part de personnes seules est plus importante dans les QPV (54%) que dans le reste de Saint-Lô (39%), a fortiori de Saint-Lô Agglo (11%).





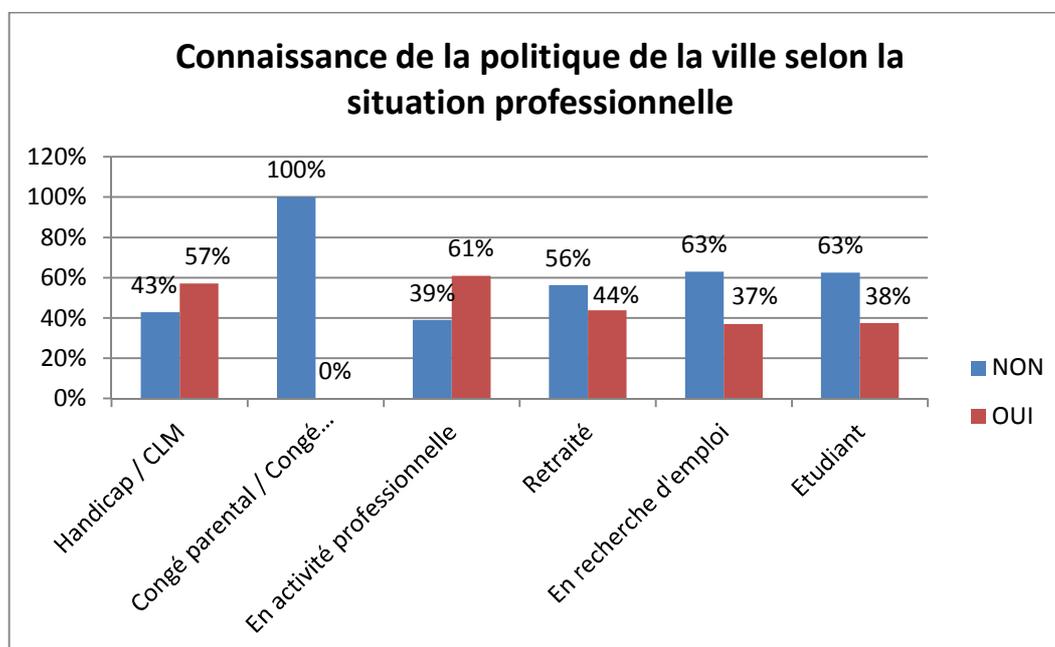
On remarque que la proportion de personnes ayant des enfants est plus importante toutes situations familiales confondues dans les quartiers prioritaires par rapport aux autres quartiers de Saint-Lô.

La part de femmes seules avec des enfants est également bien plus importante (38% des femmes vivant seules dans les QPV ont un ou plusieurs enfants à charge contre 26% dans le reste de Saint-Lô), ce qui corrobore les alertes concernant les familles monoparentales dans les quartiers prioritaires.

III – CONNAISSANCES SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

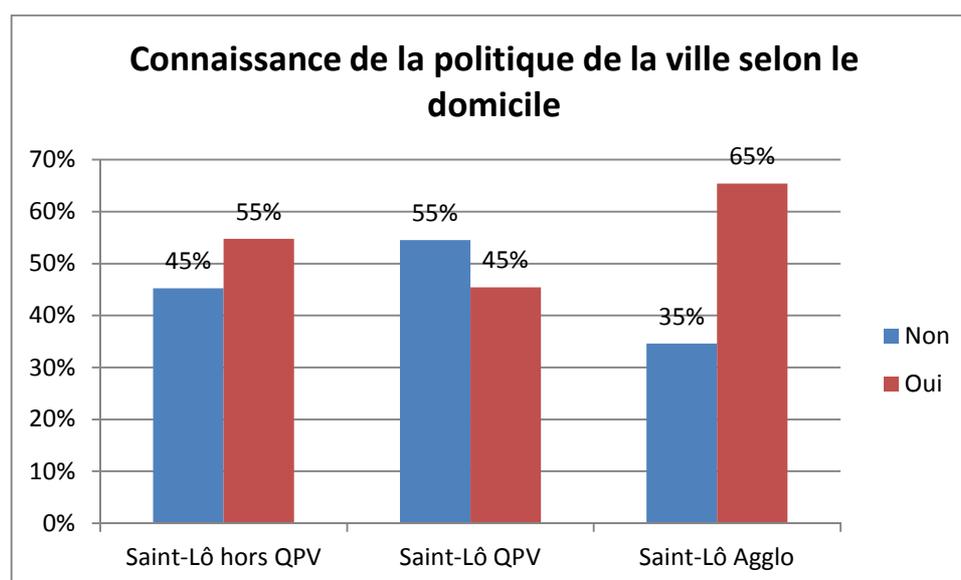
A – Connaissances générales

- Selon la situation professionnelle

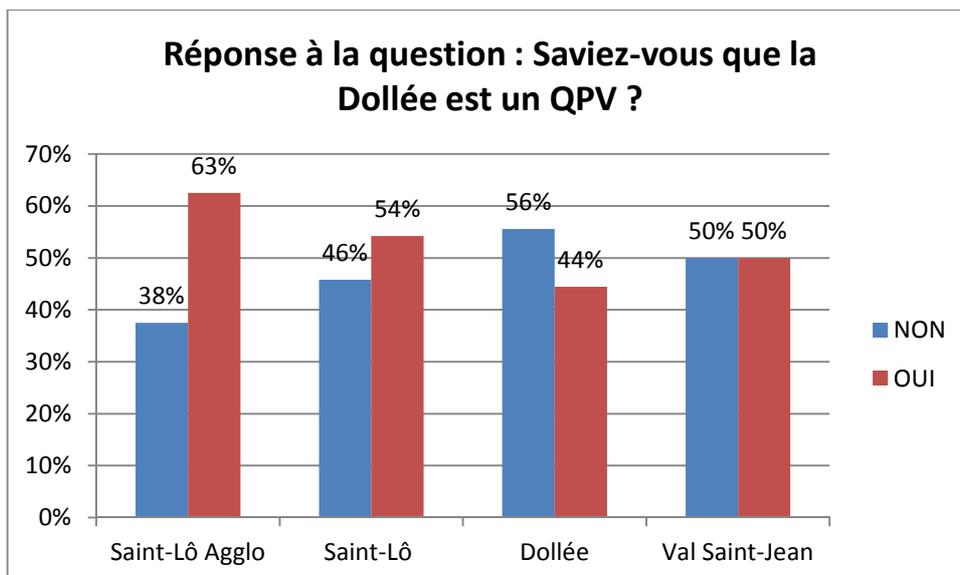


Nous pouvons remarquer que seules les personnes en activité professionnelle sont plus nombreuses à avoir déjà entendu parler de la politique de la ville. Les autres catégories socioprofessionnelles n'ont en majorité jamais entendu parler de cette politique publique.

- Selon le domicile

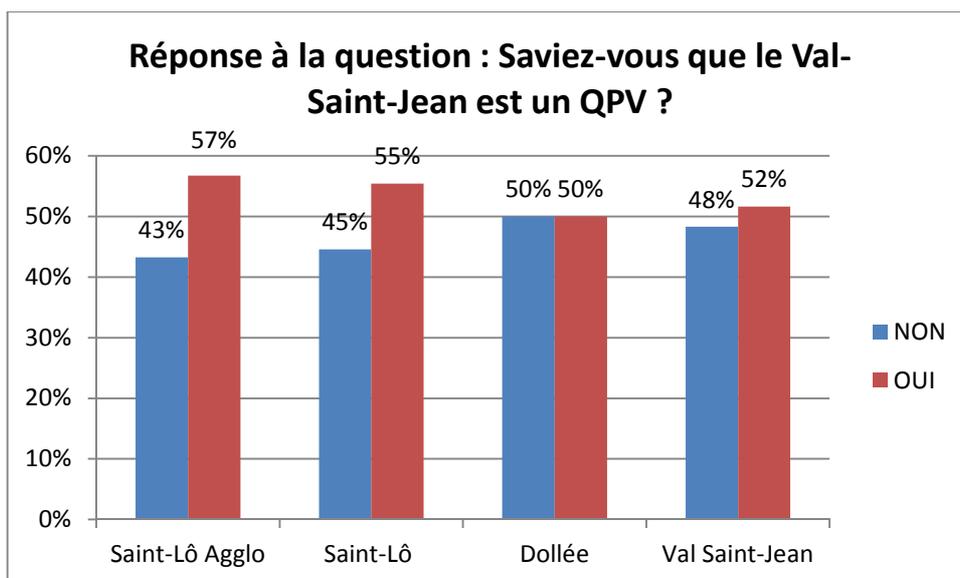


Il est intéressant de souligner que les habitants des QPV sont les seuls à n'avoir en majorité jamais entendu parler de la politique de la ville (55% d'entre eux). Les habitants de Saint-Lô Agglo et du reste de Saint-Lô sont majoritairement informés de l'existence de ce dispositif (respectivement 65% et 55%).



La majorité des habitants de Saint-Lô Agglo et de Saint-Lô hors QPV est informée de l'inscription en géographie prioritaire du quartier de la Dollée. Les habitants du Val Saint Jean en sont informés à 50% contre 44% seulement pour ceux du quartier concerné. Il est étonnant de noter que ce sont les habitants de ce quartier qui semblent avoir la moins bonne connaissance de l'attention particulière portée au quartier.

L'importante identification de la Dollée à un quartier prioritaire peut s'expliquer par sa typographie originale, qui l'isole en partie du centre ville de Saint-Lô. Par ailleurs, peu de structures collectives sont présentes sur le quartier mis à part le centre social, lui-même situé à l'extrémité de celui-ci. Les personnes n'habitant pas sur le quartier ont peu d'occasions de s'y rendre, ce qui renforce sa mise à l'écart.

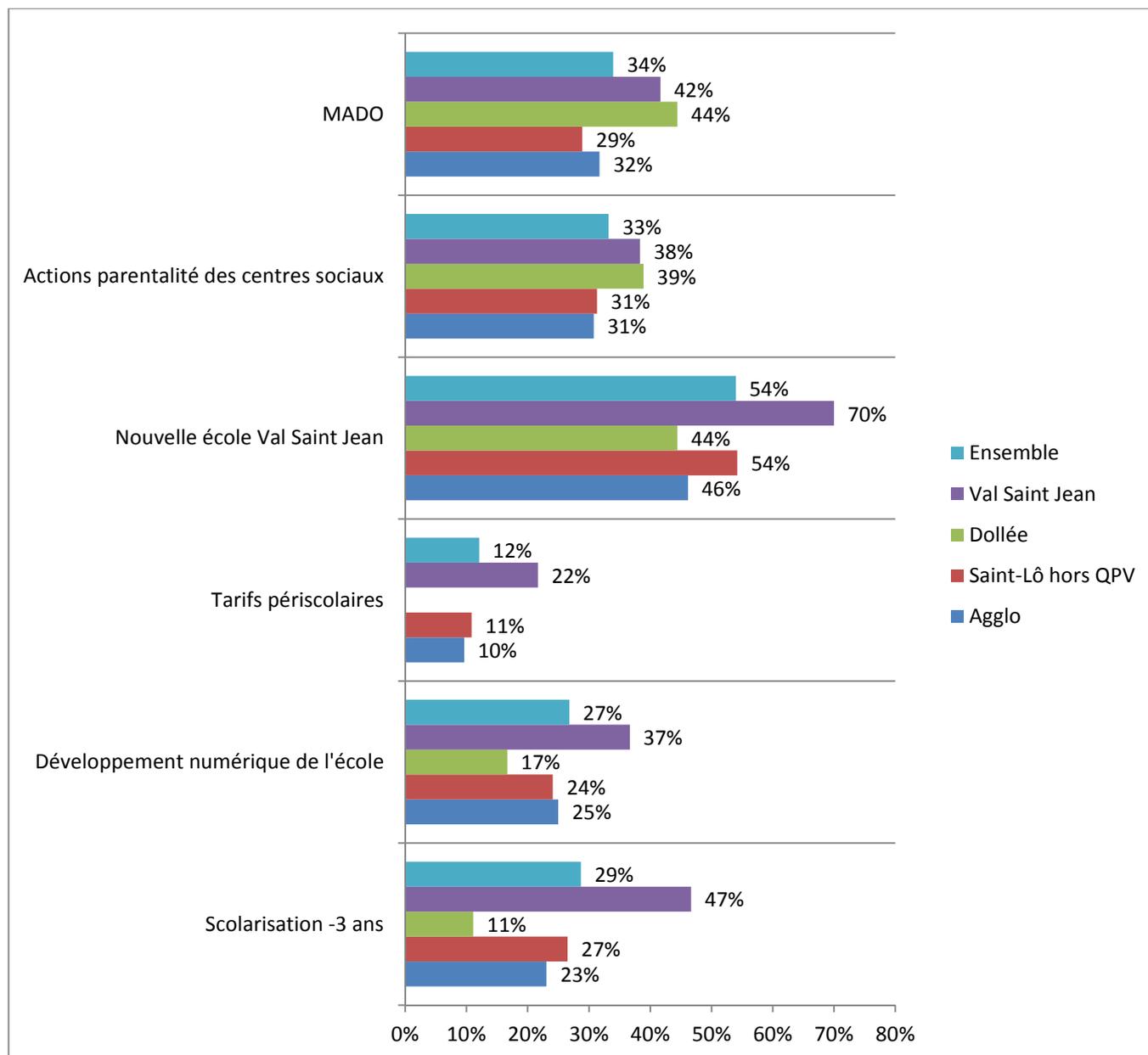


Le Val-Saint-Jean est majoritairement connu comme QPV par l'ensemble des habitants qu'ils habitent Saint-Lô Agglo, la ville de Saint-Lô ou un QPV. Paradoxalement les habitants de la Dollée semblent mieux informés de l'inscription en géographie prioritaire de ce quartier que du

leur. Le Val Saint Jean est moins bien identifié que la Dollée comme quartier prioritaire. Cela peut s'expliquer par la continuité du bâti avec le reste de la ville et par la présence sur le quartier d'un certain nombre de structures collectives qui favorisent le passage.

B – Connaissances par thématiques

- Connaissance des actions du champ de l'éducation et de la parentalité



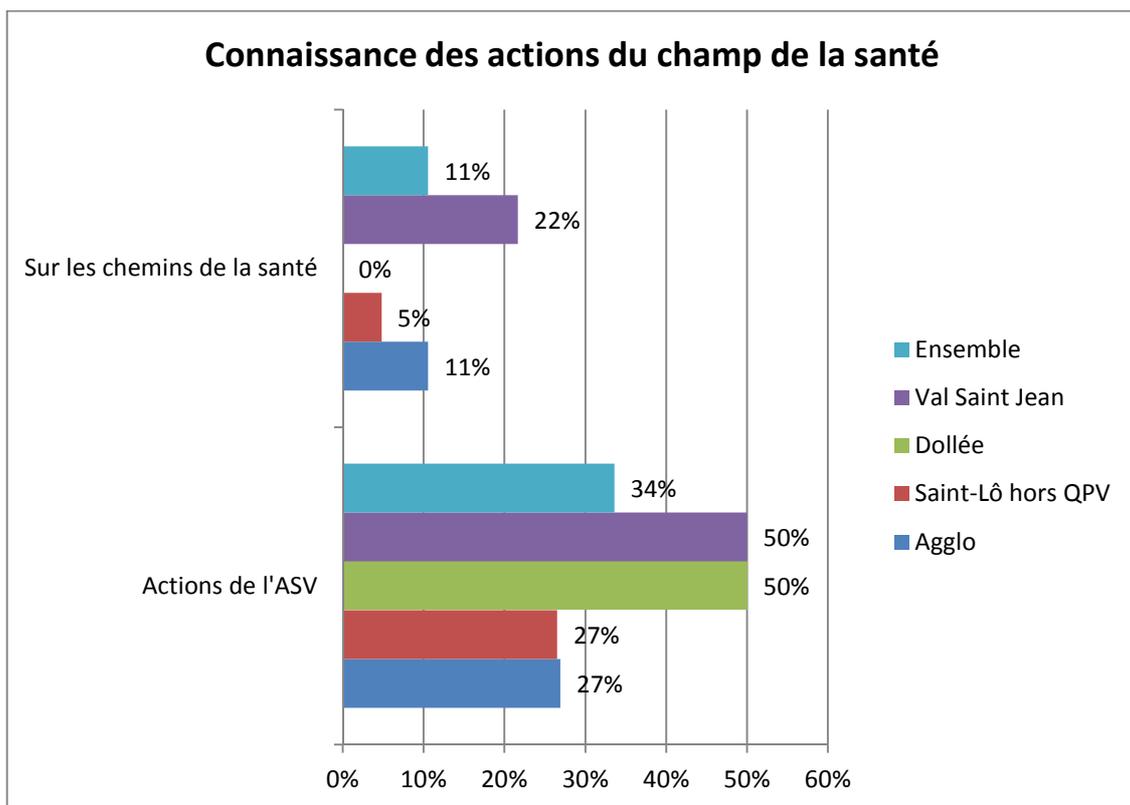
Les actions de ce champ sont particulièrement bien connues des habitants du Val-Saint-Jean car un certain nombre d'entre elles concernent ce quartier (la scolarisation des moins de trois ans ; la nouvelle école). L'action la plus connue est le projet de nouvelle école qui a une médiatisation importante sur tout le territoire de Saint-Lô Agglo.

La scolarisation des moins de trois ans est peu connue sur le quartier de la Dollée, ce qui est dommageable car les enfants de ce quartier pourraient également en bénéficier.

La diminution des tarifs périscolaires est l'action la moins bien identifiée par l'ensemble des habitants et pourrait nécessiter une communication plus importante de la part de la collectivité.

Nous pouvons noter que la majorité des actions politiques de la ville ont lieu sur l'école Calmette Jules Verne. La mise en place d'une nouvelle équipe pédagogique à l'école de Paliers pourrait permettre de rééquilibrer les actions afin que les familles de la Dollée en bénéficient davantage.

- Connaissance des actions du champ de la santé

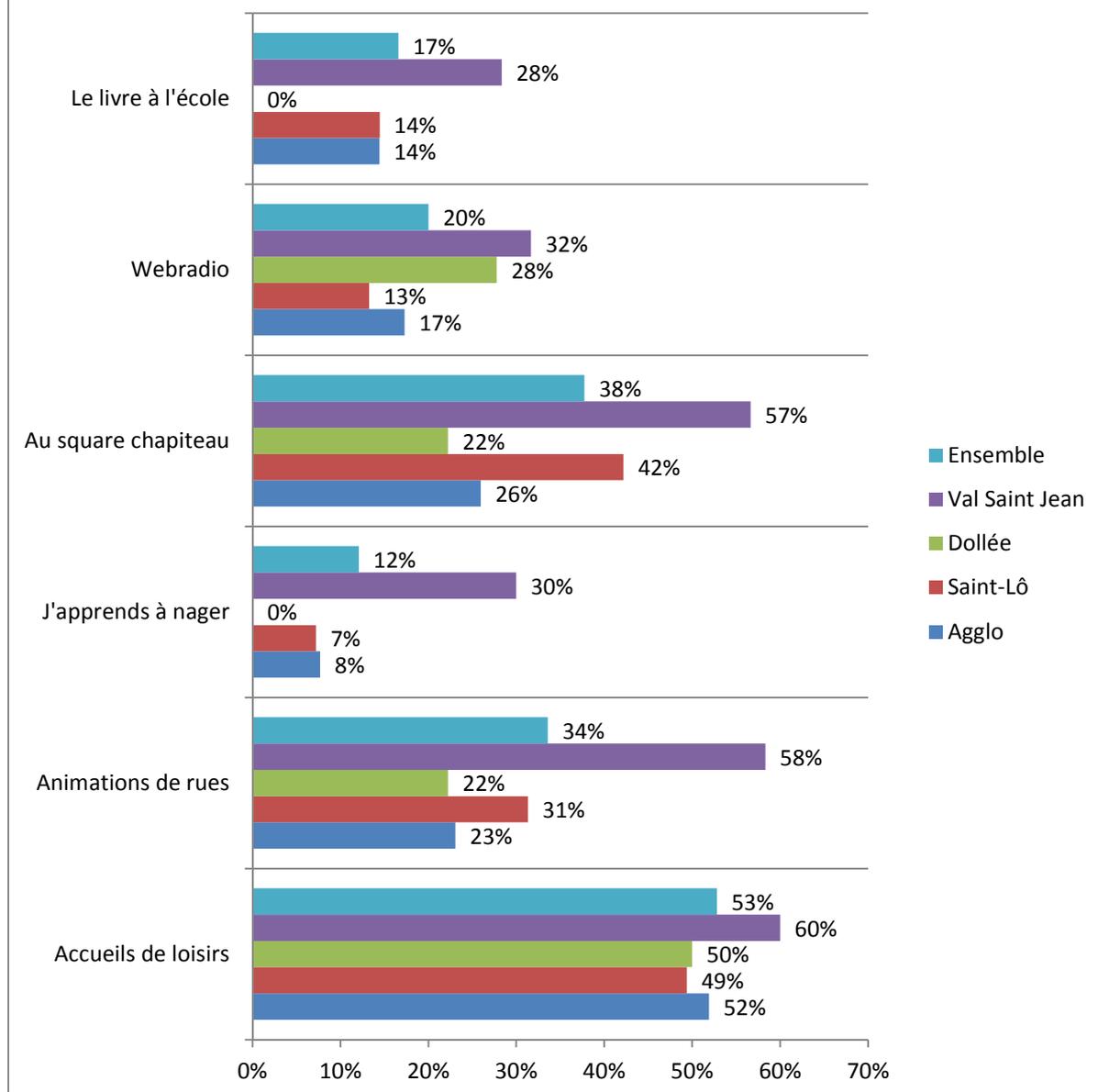


L'action du CCAS « sur les chemins de la santé » est connue en partie par les habitants du Val-Saint-Jean car elle se déroule en partenariat avec l'école Calmette-Jules Verne. Elle est peu connue du reste des personnes ayant répondu au questionnaire.

Les actions de l'Atelier Santé Ville sont connues de la moitié des habitants des deux QPV ce qui est positif puisqu'elles leur sont dédiées en priorité. L'incarnation de ce programme par sa coordinatrice ainsi que son identification par un logo dédié semblent être des éléments clés pour son rayonnement dans les quartiers.

- Connaissance des actions du champ du lien social

Connaissance des actions du champ lien social



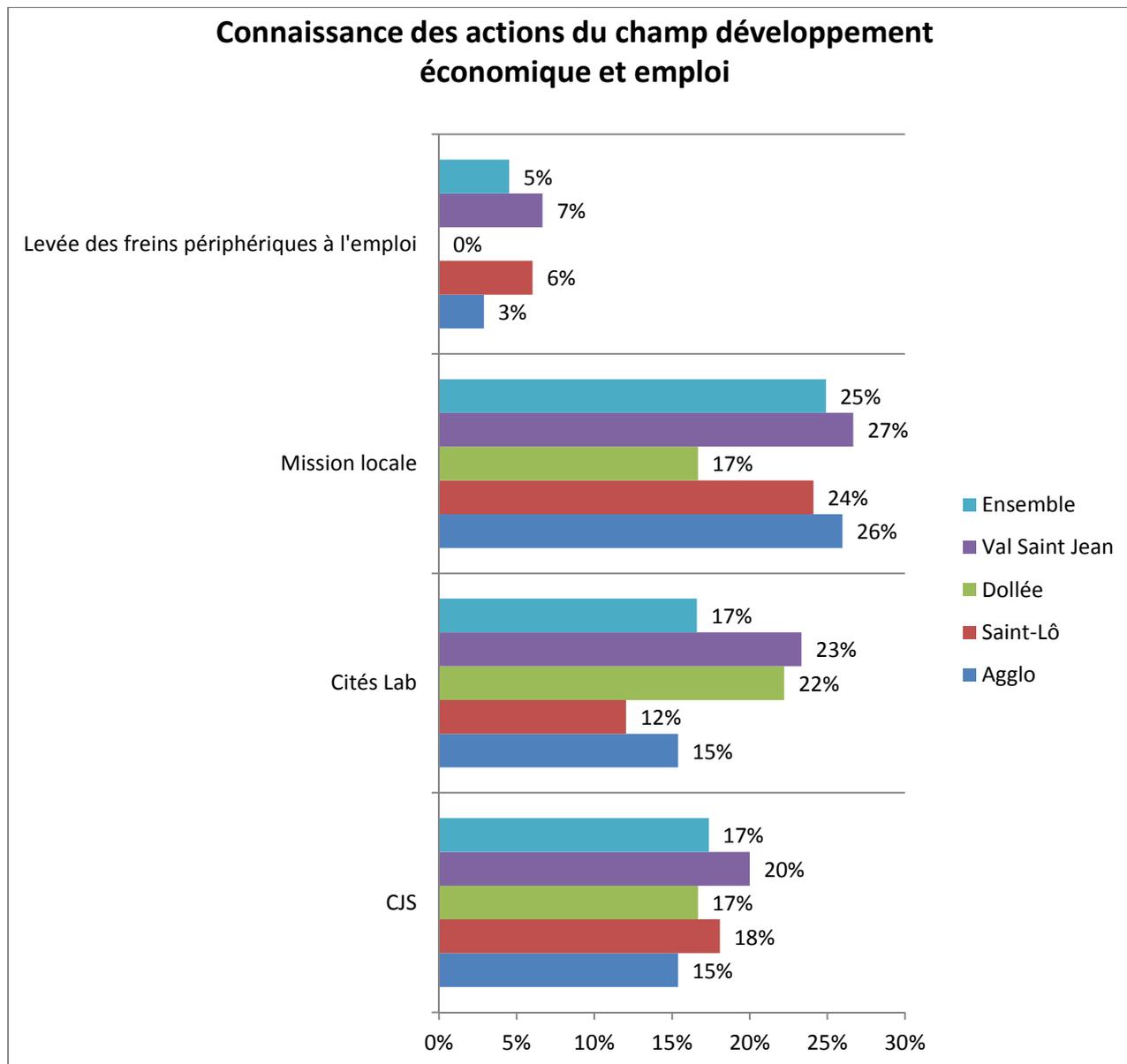
Les actions les plus identifiées dans le champ du lien social sont les actions des Saltimbrés (notamment sur le Val Saint Jean où se déroule l'action « au square chapiteau ») et des accueils de loisirs (au moins 50% de l'ensemble des personnes interrogées). L'action des Saltimbrés existe depuis maintenant 3 ans et a été fortement relayée par la presse. Les enfants des centres de loisirs ont de plus participé à cette action de manière régulière durant l'été.

La Webradio des centres sociaux est plus identifiée par les habitants des QPV que par le reste des habitants de la ville ou de Saint-lô Agglo.

L'action livre à l'école n'est pas connue par les habitants de la Dollée ayant répondu au questionnaire, ce qui peut s'expliquer par la prise en charge de cette action par le centre social dans ce quartier.

L'action j'apprends à nager qui est très peu identifiée semble souffrir d'un déficit de communication. Son accès pour les habitants de la Dollée est complexifié par les problèmes de mobilité (lignes de bus pour se rendre au centre aquatique).

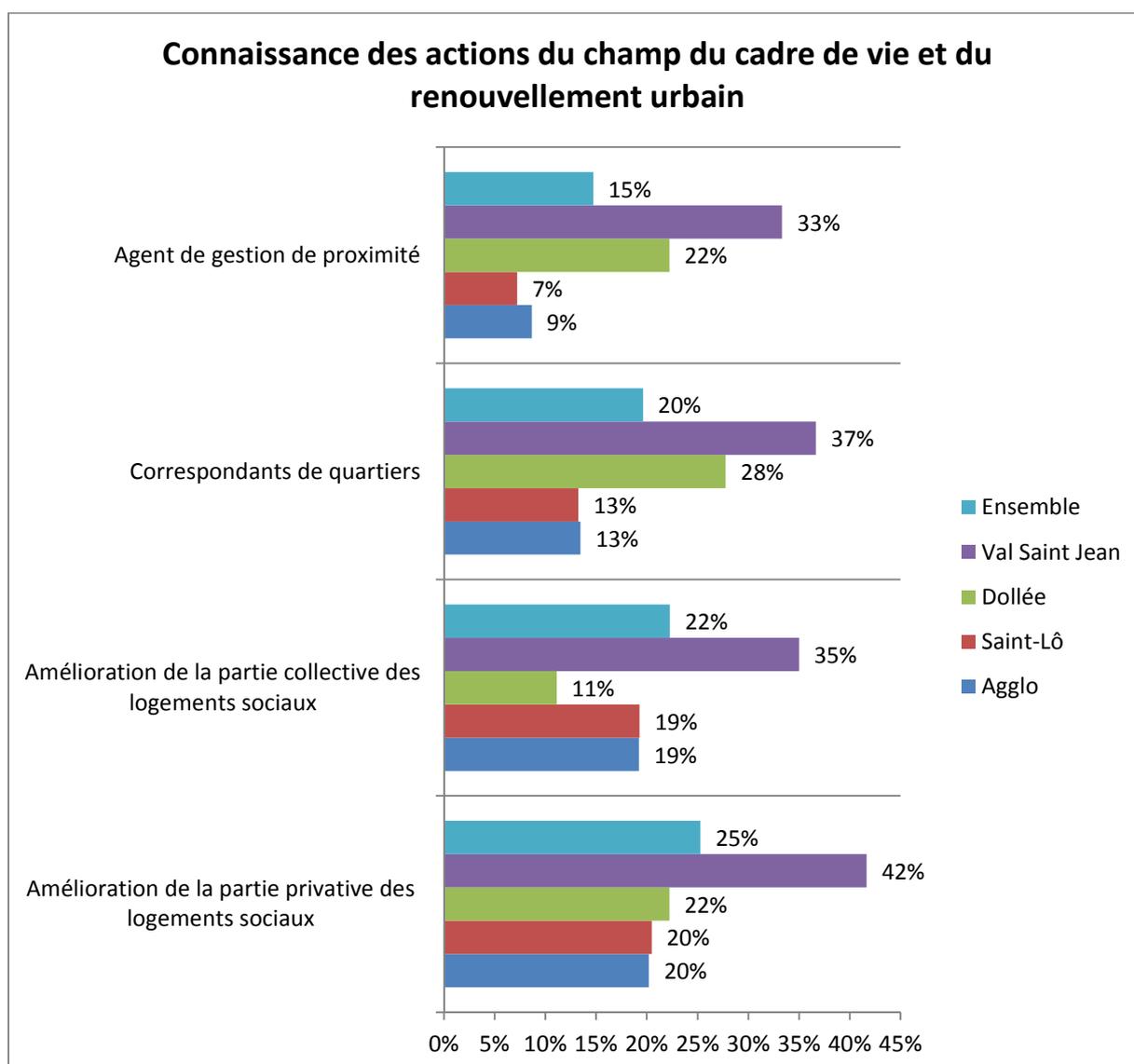
- Connaissance des actions du champ du développement économique et de l'emploi



On constate une certaine hétérogénéité dans la connaissance des actions de ce champ d'intervention. La mission locale est un acteur connu par un quart des personnes interrogées, notamment sur le Val Saint Jean. Le dispositif Cités Lab est mieux connu dans les QPV que dans le reste du territoire de manière paradoxale, puisqu'il bénéficie en majorité à des personnes ne résidant pas dans les QPV.

L'action de l'Etat « levée des freins périphériques à la recherche d'emploi » est quand à elle très peu connue quelque soit le lieu de domicile. Cela peut s'expliquer par son intitulé qui est peu mémorisable.

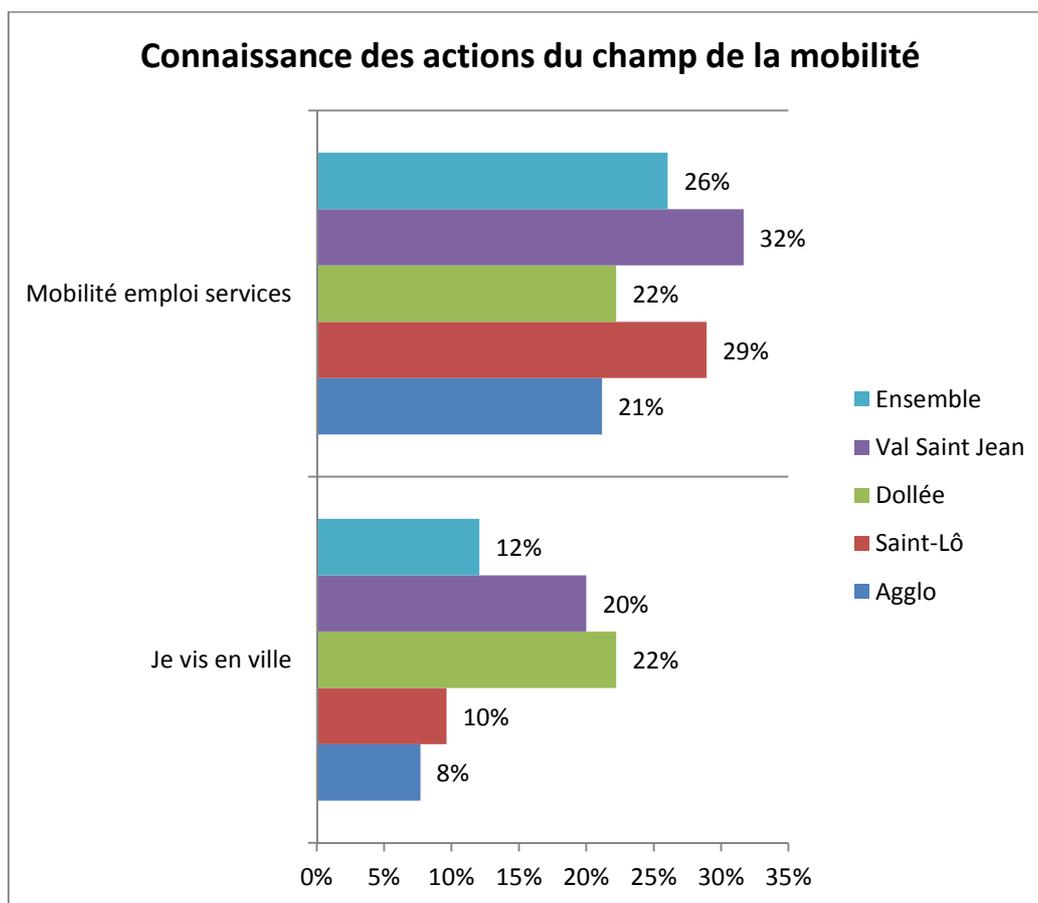
- Connaissance des actions du champ du cadre de vie et du renouvellement urbain



Les habitants du Val Saint Jean sont en moyenne ceux qui ont la meilleure connaissance des actions mises en place par le bailleur social sur leur quartier. Les habitants de la Dollée sont également globalement bien informés de ces actions sauf en ce qui concerne l'amélioration de la partie collective des logements sociaux, ce qui est cohérent puisque seul le Val Saint Jean a bénéficié récemment d'une opération importante de renouvellement urbain.

Les actions de communication sur les correspondants de quartier et les agents de gestion de proximité pourraient sans doute être améliorées au sein des quartiers.

- Connaissance des actions du champ de la mobilité

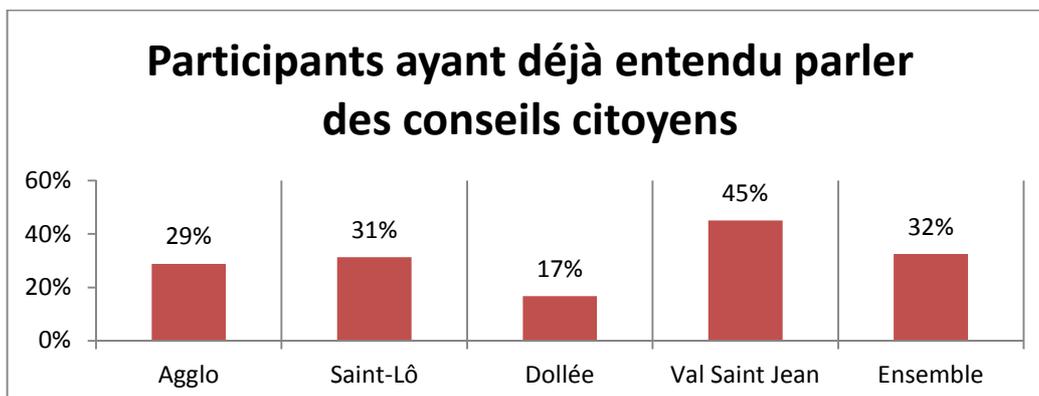


L'action du CCAS « Je vis en ville » est connue par un quart des habitants des QPV, moins par les autres participants au questionnaire, ce qui démontre une communication privilégiée sur les QPV.

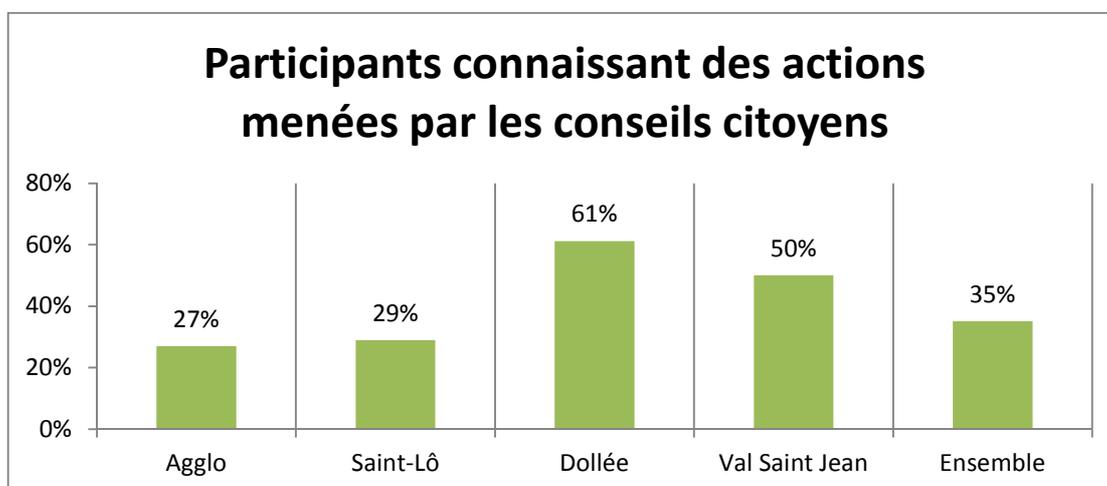
L'action de Mobilité emploi service est connue par 26% des sondés, avec une proportion plus importante d'habitants du Val-Saint-Jean.

Il semble y avoir un vrai besoin sur le quartier de la Dollée quant aux problématiques de mobilité, notamment des personnes les plus vulnérables.

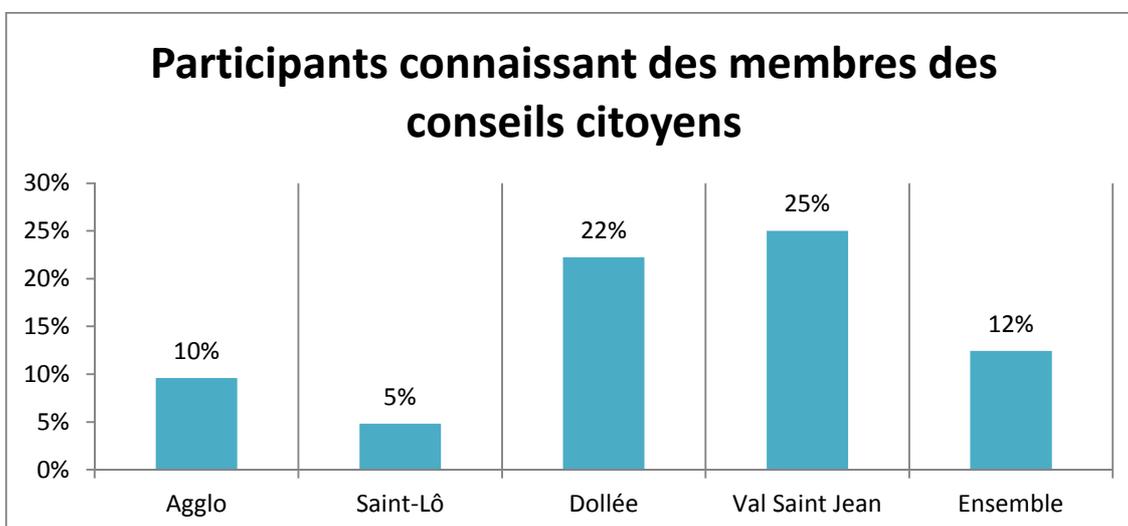
- Connaissance de l'existence et des actions des conseils citoyens



Les conseils citoyens sont bien connus par les habitants du Val-Saint-Jean mais peu identifiés par ceux de la Dollée. Un tiers des habitants de Saint-lô Agglo ou du reste de Saint-Lô connaît ces instances.



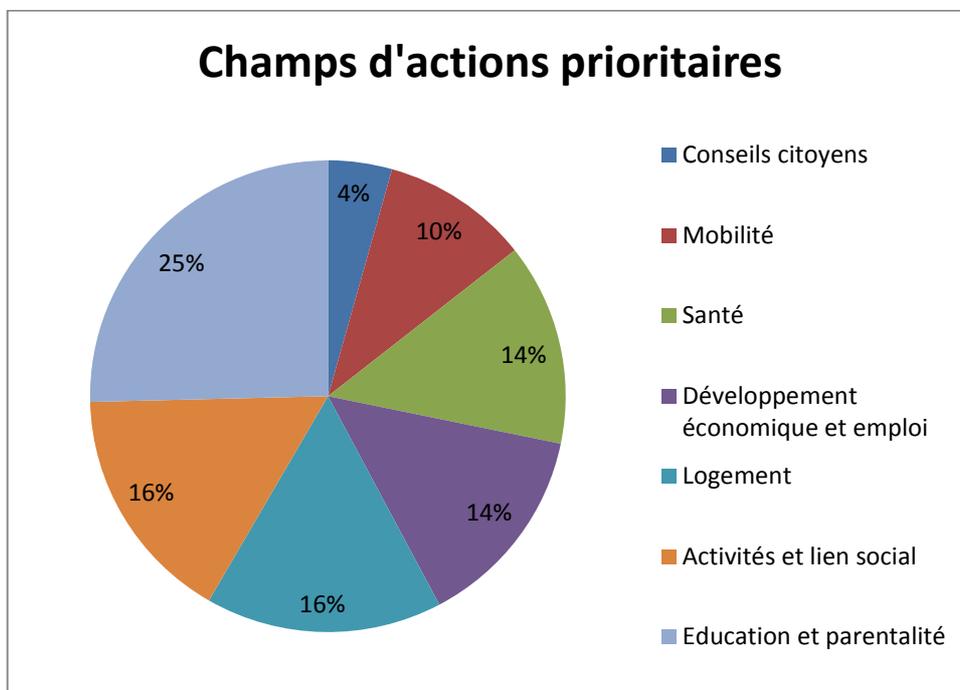
Paradoxalement, les actions citées dans le questionnaire sont mieux connues que les instances qui les mettent en place. C'est particulièrement le cas sur la Dollée, où 60% des sondés disent connaître les actions développées par le conseil citoyen, alors même que seuls 17% en connaissent l'existence propre. Cela soulève la question de la communication sur leur composition et leur rôle auprès des habitants des QPV. Les habitants ne semblent pas toujours faire de lien entre le conseil citoyen et leurs actions.



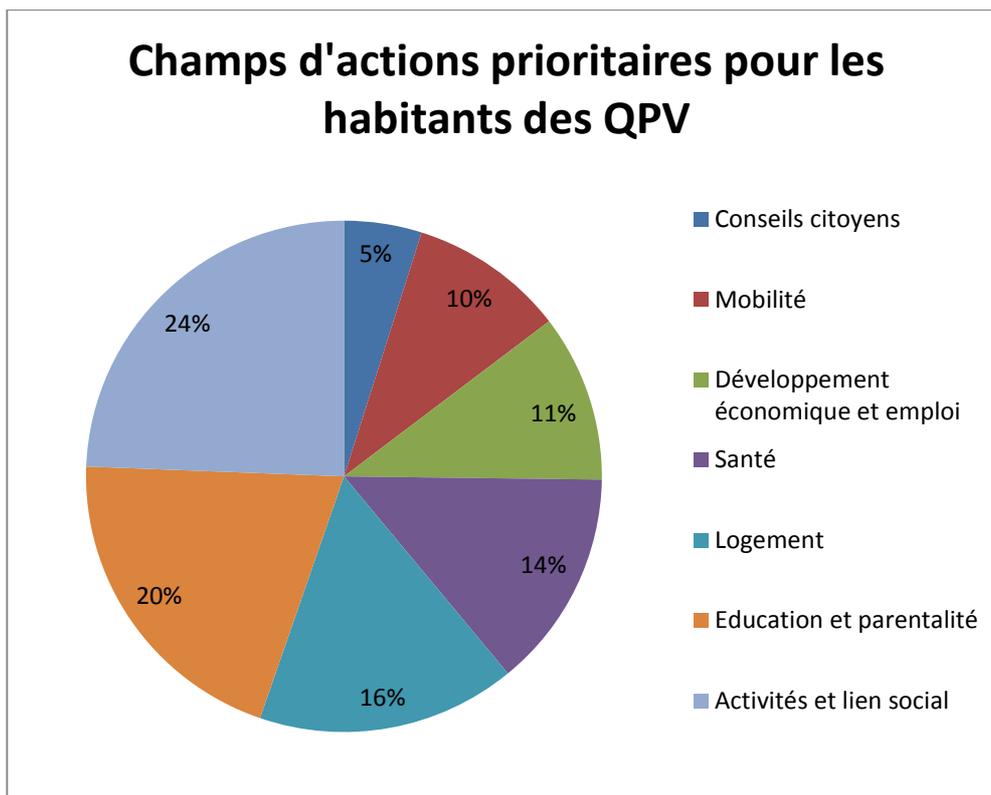
De manière assez cohérente, les membres des conseils citoyens sont davantage connus comme tels par les habitants des deux quartiers prioritaires que par les autres personnes sondées. La manière dont a été posé la question au même de remplir le questionnaire a pu orienter les réponses.

C- Champs d'actions identifiés comme prioritaires

La dernière question du questionnaire portait sur les champs d'actions qui paraissaient prioritaires aux personnes interrogées. Il en ressort le résultat suivant, pour l'ensemble des 265 personnes ayant répondu au questionnaire :



Pour l'ensemble des personnes interrogées, la première priorité est l'éducation et la parentalité (25% des réponses). Viennent ensuite les activités et le lien social, ainsi que le logement. La priorité la moins citée : les conseils citoyens.



Lorsque l'on s'intéresse uniquement aux réponses des habitants des QPV, la première priorité citée concerne les activités et le lien social (24%). Le reste des réponses est assez similaire.

Comparatif des réponses

Ensemble des 265 personnes interrogées	Habitants des QPV uniquement
1 – Education et parentalité	1 – Activités et lien social
2 – Activités et lien social	2 – Education et parentalité
3 – Logement	3 – Logement
4 – Développement économique et emploi	4 – Santé
5 – Santé	5 – Développement économique et emploi
6 – Mobilité	6 – Mobilité
7 – Conseils citoyens	7 – Conseils citoyens

Il semble donc que les actions les plus sollicitées et paraissant les plus utiles relèvent des champs de l'éducation et de la parentalité, ainsi que des activités et du lien social. L'amélioration du logement est également une dimension attendue de la politique de la ville.

Ces priorités reflètent les perceptions des habitants de Saint-Lô Agglo mais ne correspondent pas nécessairement à l'ensemble des diagnostics réalisés. Dernièrement, la préparation du projet de centre social Nelson Mandela a par exemple identifié la mobilité comme une réelle priorité sur le quartier de la Dollée. Il est donc nécessaire de mettre en perspective ces résultats avec les priorités identifiées par les professionnels de terrain. Par ailleurs, certaines de ces priorités sont

difficilement dissociables et se complètent (la mobilité et l'emploi sont par exemple étroitement liés).

D – Question ouverte

A la fin du questionnaire, une question ouverte était proposée aux participants pour leur permettre de s'exprimer plus librement. Les sujets et propositions suivants en ressortent :

- Mettre en place des actions innovantes, notamment liées à la scolarité, au numérique et au retour à l'emploi
- Développer l'animation de rues
- Etre vigilant aux espaces verts, à l'entretien des voiries
- Communiquer et informer davantage même hors des QPV
- Renforcer la coordination entre acteurs

L'ensemble des réponses obtenues est retranscrit de manière brute en annexe à ce document.

Préconisations

S'agissant de la connaissance générale de la politique de la ville, il convient de noter les éléments suivants :

- Les habitants des QPV ont moins souvent entendu parler de la politique de la ville que le reste de la population de Saint-Lô Agglo ;
- Le quartier de la Dollée est connu comme quartier prioritaire par une majorité d'habitants sauf ceux résidant sur celui-ci ce qui peut s'expliquer par sa typologie originale, l'isolant en partie du centre ville de Saint-Lô ;
- Le quartier du Val-Saint-Jean est moins identifié comme quartier prioritaire que la Dollée bien qu'une majorité des habitants ait connaissance de son inscription en géographie prioritaire.

En ce qui concerne les actions et dispositifs mis en oeuvre, le questionnaire fournit notamment les indications suivantes :

- Les habitants du Val-Saint-Jean connaissent davantage que ceux de la Dollée les dispositifs et actions qui leur sont proposés ;
- Les actions « incarnées » par un coordinateur sont plus connues que les autres (ex : l'atelier santé ville) ;
- Certains dispositifs mis en place sur le quartier du Val-Saint-Jean ne sont pas toujours connus des habitants de la Dollée qui ne demandent donc pas à en bénéficier (ex : accueil des moins de trois ans à l'école Calmette-Jules Verne) ;
- Les personnes ne résidant pas sur un QPV ont une connaissance relativement bonne des actions qui se déroulent sur les quartiers mais le lien entre la politique de la ville et ces actions n'est pas toujours fait ;
- Les conseils citoyens ont peu de visibilité et sont peu connus par l'ensemble des habitants de Saint-Lô Agglo, qu'ils résident ou non sur un QPV.

Le groupe de travail émet les préconisations suivantes :

- La création d'un logo « contrat de ville » qui apparaîtrait sur tous les supports de communication d'une action menée dans le cadre de ce dernier afin d'en permettre l'identification ;
- La mise en place d'un guide répertoriant les actions mises en place pour les quartiers prioritaires ;
- Le développement des actions de communication auprès des habitants de la Dollée et des solutions pour pallier les problématiques de mobilité et d'accessibilité aux dispositifs proposés.

Annexe 1 : réponses à la question ouverte du questionnaire

<p>- Mobilité : bus trop peu fréquents et coûteux pour des déplacements ponctuels - Éducation et parentalité : beaucoup d'enfants livrés à eux même (tard dans les rues notamment) et qui n'ont parfois pas les bases du respect de soi même et des autres - Logement et cadre de vie : la Dollée garde sa "mauvaise réputation" ce qui est bien dommage. Vitres brisées, dégradations, logements incendiés (rue St Georges) jamais réhabilités. Continuer la coloration des façades pourrait peut être aider à le rendre moins "glauque" et faire les travaux nécessaires tout en sensibilisant les gens sur la responsabilité de chacun. A réfléchir ...</p> <p>Dernière précision: la dollee est trop souvent réduite aux logements manche habitat. Il y a aussi d'autres appartements, maisons, de très jolies rues anciennes et épargnées par la guerre des locataires et des propriétaires. La dollee c'est grand.</p>
<p>Faire plus de choses pour les enfants et les familles en général Et pas que pour ses deux quartiers</p>
<p>Il y a beaucoup à faire sur la qualité des écoles publiques saint-loises</p>
<p>quid des autres quartiers?</p>
<p>Ce questionnaire est particulier à St Lô. Il faudrait le préciser en début de questionnaire car les citoyens appartenant à St Lô agglo mais n'étant pas de Saint-Lô n sont pas (ou ne se sentent pas) concernés par ces questions.</p>
<p>Proposer des projets innovants dans ces quartiers pour que les personnes sans emploi retrouvent le chemin du travail.</p>
<p>Faire respecter les personnes et le matériel. Du social et des devoirs</p>
<p>J'aimerais être désormais informé plus efficacement et ponctuellement des nouvelles actualités sur les projets et actions qui seront mis en place dans les différents quartiers de Saint Lô.</p>
<p>Skate parc dans le parc urbain (sécurité pour tout le monde)</p>
<p>Besoin de plus d'animation, de gaieté. Le dimanche, il n'y a rien !</p>

Plus de rue, faire des jardins pour planter des légumes en libre service comme en Angleterre
Les animations de rues font vivre le quartier
Sur certaines sorties extérieures vous ne prenez ne compte que les habitants du quartier. Je trouve cela très dommage. et favoriser que les personnes du quartier. Mais pour les activités "musique, danse, ..." là vous prenez en compte les personnes habitants hors agglo
Ateliers, réunions, projets, formations, études, ... : peu de réalisations ! Peu ou pas d'entretien des espaces publics, voiries, espaces verts (insalubrité réelle), certains chemins sont dangereux, manque de mains courantes et de mobilier urbain.
? le conseil de citoyens ne me semble pas adaptée et très peu pris en compte. Manque de coordination entre les actions sur un même quartier. Peu de concertation entre les acteurs sur un même territoire, manque de ligne directrice, ce qui donne parfois l'impression d'une juxtaposition d'intervenants plutôt qu'un réel projet commun.
Ne pas oubliez que des petits quartiers n'étant pas éligible a la priorité existent, car l'écart se creuse entre ceux qui ont le droit a tout et ceux qui n'ont droit à rien, square Leduc, Ferronnière, etc!
Et les autres quartier ?
Plus d'actions autour du numérique
Les personnes extérieures aux quartiers ne sont pas informées
Aucune des actions n'est "pertinente". La vie c'est aussi vivre avec les petits soucis qui se gèrent facilement. Logement-cadre de vie : laisse à désirer, oreilles et yeux se tendent ou s'ouvrent rarement à bon escient ; faire une vraie écoute et pas la morale : Manche Habitat s'accapare des "gentils" et se tait sur les gros soucis qui pourrissent la vie des gens --> ras le bol !
Les commerçants ne sont pas assez impliqués